

**Extraits des conseils municipaux évoquant la tenue des conseils à huis clos  
(Largentière – Juin /octobre 2020)**

**Extrait CM 16 juin 2020**

1'39'00

**Claudine Fournet**

Du coup moi je pense aux prochains conseils municipaux, ils seront toujours dans cette configuration-là ou ça se passera à la mairie ?

**J-Roger Durand**

Non pour le moment on va rester là hein. Ouais. Parce que c'est vrai que ce qui était fait l'autre jour à la communauté de Communes n'était pas à faire. Parce qu'on n'a même pas eu d'aération (inaudible) là-bas, bon j'ai trouvé quand même qu'on était serrés, c'était dans un lieu confiné. Ça m'a pas vraiment euh... Et la mairie, la mairie on a des fenêtres par contre, contrairement à la Communauté de Communes on peut ouvrir ! Mais bon pour le moment, si ça vous gêne pas... En revanche j'espère qu'on pourra recevoir du public. Moi pour le moment bon... (Soupir) On sait pas trop sur quel pied danser en fait. On peut, on te dit 10 personnes, mais 10 personnes tu choisis comment ? C'est un peu ridicule.

**Claudine Fournet**

Non non mais moi je trouve que le cadre de la salle des fêtes, dans ces conditions actuelles, c'est parfait quoi.

**J-Roger Durand** Oui c'est pas mal

**Claudine Fournet**

J'veux dire, on peut recevoir du public, et c'est serein...

**J-Roger Durand**

Et puis surtout on pourra (inaudible) des gens. J'espère que le 22 juin ils vont nous dire que c'est jouable et on pourra recevoir le public tout à fait normalement. C'était un peu bizarre, on a jamais personne hein ! On a 3 personnes depuis 20 ans, et toujours les mêmes (rires), c'est des fidèles, fidèles de chez fidèles monsieur Chabane, monsieur Blachère... Ils sont (inaudible). J'les ai pas vus manquer un conseil... Quand je les vois pas, je m'inquiète ! (Rires)

**Claudine Fournet** Ça leur manque hein !

**Un homme**

Ça doit leur manquer

**J-Roger Durand**

Oui oui ça manque oui, parce que bon... On a nos, nos fidèles ! Non mais je, je, si vous permettez on continuera ici, si ça vous dérange pas, euh, donc et après on essaiera de recevoir, d'organiser. Voilà. C'est vrai que la salle du conseil c'est pas vraiment une salle du conseil, c'est tout petit quand même. On est serrés.

**Huguette Anjolas**

Tant qu'on lève pas les mesures...

**J-Roger Durand**

Tant qu'on lève pas les mesures de distanciation, c'est un peu... voilà. Donc voilà. Je félicite Herman pour son élection de vice-président à la Com-com, je félicite Jérémy (inaudible) et je félicite tous les élus à la communauté de communes voilà. Je vous souhaite un bon parcours !

### Extraits Conseil Municipal 27/07/2020

[43'54]

**Bruno Descombes** : ...c'est par rapport au huis clos du conseil municipal, est ce que ce huis-clos va continuer ou pas ?

**Jean Roger Durand** : Ecoutez, je sais pas que dire là dessus. J'espère que non mais, ça voudrait dire que si y'a plus de huis clos, ça veut dire que la situation va s'améliorer. Et j'avoue que je sais pas en septembre ce qui va se...

**Bruno Descombes** : oui mais vous avez reconnu vous même que c'était possible dans cette salle ! De faire entrer des gens...

**Jean Roger Durand** : ouais j'ai pas envie de...voilà stop. Non moi je, c'est bon quoi...En terme de responsabilités c'est....attendons que la situation s'améliore, et après on reprendra nos habitudes j'espère très rapidement, très sincèrement. N'y voyez pas non plus là de choses ....

**Milène Villard** : Ben quand c'est possible dans une salle, je suis désolée ! Si, on y voit un inconvénient !

**Jean Roger Durand** : je sais pas que dire euh...

**Milène Villard** : Le maire a dit lui même que c'était possible ! On peut tous être masqués, être à distanciation...

[brouhaha]

**Huguette Anjolras** : C'est compliqué de faire la police avec le public. C'est à dire si on commence à dire « vous vous rentrez », « vous vous rentrez pas »...Donc moi il me semble, et moi qui suit soignante, que si on peut éviter de multiplier les risques, euh...c'est pas la peine qu'on les prenne, c'est tout. De toute façon, c'est... on cache rien, hein, vous êtes là les témoins...et c'est enregistré donc la diffusion peut se faire sans problème.

**Milène Villard** : C'est...ça doit être limité en nombre donc si les personnes s'inscrivent, il n'y a pas de soucis . Là on peut compter ensemble si on a un conseil municipal avant le 30 aout, combien de personnes on pourrait mettre, et on pourrait tout à fait l'ouvrir.

**Huguette Anjolras** : C'est compliqué à gérer....

**Jean Roger Durand** : ok donc on espère qu'en septembre la situation sera...

**Milène Villard** : alors en septembre il y a plus d'obligation huis clos hein ! L'ordonnance se finit au 30 aout par contre.

**Jean Roger Durand** : on verra d'ici là. Donc s'il n'y pas d'autres questions diverses, je lève la séance . Je vous remercie. Passez une bonne soirée, passez un bon mois d'aout, et à bientôt.

## Extrait Conseil Municipal 21/10/2020

**Jean Roger Durand :**

Bien, Je pense que l'on peut ouvrir la séance, c'est bon, on débute ? Tout le monde est là d'accord. Bien avant, je dois donc excuser, Monique Fray, qui donne pouvoir à Agnès, Nadia Amrane, qui donne pouvoir à Huguette Anjolras, et Mr Smadja Jean Philippe, qui donne pouvoir à Claudine Fournet.

[1'20] Voilà, je voudrais juste euh...bon on va débiter par le problème du huis clos. C'est vrai que là dessus, on informe de façon irrégulière, certes mais par courtoisie, on informe la population qu'on maintient le huis clos en ce moment en raison des conditions sanitaires qui sont graves disons en ce moment. Il y a des cas contacts. Il y a même des problèmes au sein des services de la mairie en ce moment. L'EHPAD, ouais un peu de partout...Donc on est, on est désolé, mais pour le moment euh...déjà que le préfet, Mme le préfet demandent d'éviter tout regroupement, même on savait même pas si on allait tenir le conseil municipal. Bien sûr, on est obligé d'être dans un lieu fermé et on est quand même un certain nombre. Par hyper nombreux mais bon...et que la salle des fêtes permet quand même de rester à distance, et d'essayer de faire au mieux dans ce cadre là. Mais pour que les choses soient conformes, je demande donc le huis clos. Et je demande donc qui le demande ?

**Milène Villard :** je m'excuse, mais pour préciser un petit peu les choses, on vous a souligné que le huis clos était irrégulier, c'est à dire la convocation n'est pas valable, aucun, aucun décret à ce jour, aucune ordonnance à ce jour ne le permet. Ça datait, euh.. les dispositions suite à l'urgence sanitaire. permettaient ce principe là jusqu'au 30 août, ça n'a pas été de nouveau permis. Et le huis clos en conseil municipal? Il faut bien savoir qu'il doit y avoir un motif qui n'est pas celui de l'urgence sanitaire, mais qui est bien celui de l'ordre public ou motivé sur un point à l'ordre du jour. Vous connaissez comme moi l'article 21 21, alinéa 18 sur le huis clos. Il faut quand même que l'ensemble des conseillers en aient connaissance parce que ce n'est pas recevable.

**Jean Roger Durand :** D'accord. Donc, vous avez euh...j'veux dire c'est tout à fait intéressant ce que vous dites , mais nous c'est seulement vraiment... Je vous félicite d'abord de vous pencher sur le CGCT c'est très important, mais néanmoins, en ce moment, c'est du bon sens. Si réelement pour pouvoir tenir une réunion dans des conditions où on mette pas la vie des gens en danger, j'crois que ça on est tous d'accord là dessus. Après, j'entend ce que vous dites hein,

**Milène Villard :** ben non vous ne l'entendez pas !

**Jean Roger Durand :** Voilà

**Milène Villard :** vous ne l'entendez pas puisque ici, on a 800 mètres carrés. Le décret qui demande la vigilance sanitaire, c'est 4 mètres carrés par personne. Ici on pourrait accueillir plus de 20 personnes du public. Cela dit, on sait très bien qu'on en a que cinq ou six qui souhaiteraient être présents et on pourrait tout à fait les accueillir dans des bonnes conditions.

**Jean Roger Durand :** Ecoutez, moi, mon sentiment, c'est que j'étais donc au conseil de surveillance avec Huguette Anjolras à l'hopitale d'Aubenas l'autre soir, la situation elle est très tendue et je crois que bon... j'entends hein ce que vous dites etc...

**Milène Villard :** l'urgence sanitaire, n'exempt pas les principes démocratiques de notre République, je suis désolée ! c'est deux choses différentes.

**Jean Roger Durand** : On est d'accord , mais vraiment, c'est un principe de précaution qu'on applique parce que, très sincèrement, ne prenons pas de risques inutiles. je veux dire, tout rentrera dans l'ordre j'espère bientôt. Très sincèrement. Bon après [inaudible..]

**Milène Villard** : justement les principes de précaution ne sont pas cités dans l'article 21 21 alinéa 18 pour le huis clos, je suis désolée ! Il y est justement spécifié que ça ne peut pas être une mesure de prévention. Donc voilà, il faut qu'elle soit motivée parce qu'il y a un sujet à l'ordre du jour délicat. Ce n'est pas le cas. On a des sujets à l'ordre du jour, classiques, qui ne mettent pas en danger l'ordre public. Donc, voilà, c'est...on pourrait tout à fait accueillir dans des bonnes conditions sanitaires du public : cinq , six personnes, ceux qui le souhaitent être présents.

**Huguette Anjolras** : moi j'interviens, si vous le permettez. Nous avons reçu du préfet, le 16 octobre, la prolongation de l'urgence sanitaire et sur une des demande de la préfecture. Il est demandé de limiter les rassemblements à six personnes maximum en toute situation.

**Milène Villard** : non alors, je suis désolée.. !

**Huguette Anjolras** : Non mais je comprends que vous insistiez sur code des collectivités...

**Milène Villard** : c'est dans le cadre privé ! il ne faut pas tout mélanger !

**Huguette Anjolras** :Laissez moi parler si vous permettez, moi qui suis une soignante, qui était à la réunion du conseil de surveillance de l'hôpital, des risques encourus. Il me semble que pour nous qui sommes élus, il est important de protéger notre population. Notre population, on évite qu'elle vienne à des rassemblements dans une salle des fêtes. Voilà, moi, c'est mon, c'est mon point de vue. C'est pour ça que je demande ....

[inaudible]

**Milène Villard** : c'est faux !

**Huguette Anjolras** :Je suis désolée.

**Alban Guillemin** : Je pense qu'entre Mme Carlu ici présente et votre enregistrement, il sera simple de transmettre aux 5 à 6 personnes qui devaient venir ce soir ! Les informations je pense qu'elles sont déjà là.

**Claudine Fournet** : Un conseil municipal doit être public.

**Alban Guillemin** : Je pense qu'on pallie au fait qu'on ne peut pas recevoir du public.

**Claudine Fournet** : il y avait moyen de pallier au fait, c'est d'organiser une visioconférence avec du public à l'extérieur.

[brouhaha]

**Milène Villard** : Il faut que ce soit accessible en direct. Notre enregistrement, ce n'est pas le cas. Vous n'êtes pas dans le cadre de l'ordonnance ni de la loi.

**Jean Roger Durand** : Donc on a voté pour le huis clos, même si vous considérez que la procédure...[brouhaha]

**Milène Villard** : S'il vous plait ! Nous demandons du coup un vote à bulletin secret s'il vous plait.

**Bruno Descombes :** et que cette décision soit motivée.

**Jean Roger Durand :** Elle est motivée par ce qu'on vient de dire !

**Bruno Descombes :** D'accord !

**Jean Roger Durand :** C'est notre motivation ...

**Huguette Anjolras :** Et nous, je ne vois pas pourquoi on va voter à bulletin secret. On a le courage de nos opinions. Donc on peut très bien monter à main levée. Je ne sais pas si mes collègues sont d'accord, mais quel est l'intérêt d'avoir un bulletin secret dans la situation ?

**Milène Villard :** tout comme les huis clos? Quand une personne le demande, on doit l'appliquer. J'suis désolée.

**Huguette Anjolras :** Il est obligatoire quand il y a un vote sur une personne, pas pour une raison comme ça..Maintenant,si vous voulez qu'on remplisse des papiers, on peut le faire !

**Jean Roger Durand :** C'est un peu...voilà bon...Je préfère des discussions sur le fond, sur les projets, sur la commune de Largentière. Ca c'est, c'est bien hein ce que vous faites, c'est parfait, mais bon, ce serait bien de progresser !

**Claudine Fournet :** Oui enfin, quand même je vous rappelle qu'on vous a envoyé un mail à tout le monde mercredi, soulevant ce problème, et qu'a ce jour on a pas eu de réponse. Voilà enfin, on aurait eu a temps la réponse, peut être qu'on aurait pas besoin de cette discussion maintenant. Sauf que comme à chaque fois qu'on pose des questions, on n'a jamais de réponse, ben voilà, on agit comme on peut ! C'est tout.

**Jean Roger Durand :** C'est bien, dont acte, si vous voulez, on continue le conseil municipal.

**Hermann Rose :** Moi je peux vous dire,que si je n'ai pas répondu c'est parce que je n'étais pas d'accord avec votre demande, point !

**Bruno Descombes :** Mais comment pouvez vous ne pas être d'accord avec la demande ?

**Jean Roger Durand :** S'il vous plait, on va pas passer ...

**Hermann Rose :**pour les raisons qui ont été évoquées tout à l'heure !

**Jean Roger Durand :** On va pas passer la soirée là dessus, ça vaut pas le coup franchement...

**Claudine Fournet :** C'est juste une question de légalité !  
[brouhaha]

**Jean Roger Durand :** J'ai entendu ce que vous disiez, y'a pas de souci...non vous marquez favorable ou défavorable.. Voilà pour ceux qui sont défavorables pour marquez juste défavorables, et pour les autres vous marquez favorables, et ça concerne le huis clos, on est d'accord la dessus ?

**Claudine Fournet / Milene Villard:** Oui

**Jean Roger Durand :** Ok je vous remercie..  
[dépouillement]

**Bernard Lacroix :** Fais contrôler les bulletins parce qu'encore on va perdre une demi heure parce qu'ils vont contester...

[10'15]

**Claudine Fournet :** Pas besoin de faire un procès d'intention quand même ! C'est bon !

**Bernard Lacroix :** Allez y, contrôlez !

**Claudine Fournet :** mais je vois !

**Bernard Lacroix :** A ouais ? Vous voyez de loin alors !

**Huguette Anjolras :** donc, défavorable, 1,2,3,4,5. Favorables : 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13. Voilà, 13/5.

**Jean Roger Durand :** Donc on va pouvoir attaquer la séance, je vais vous demander de vous lever. Pour respecter une minute de silence, en hommage à Mr Samuel Patty, qui a été assassiné il y a quelques jours. Je vous demande donc de respecter juste une minute de silence. Je remercie.

[11'45]